

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
PROJET MINIER MATAWINIE À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
Question complémentaire du 2 avril 2020

Question : Est-ce qu'il y a des programmes de financement pour les municipalités devant accueillir de grands projets, comme celui du projet minier Matawinie, nécessitant de déployer des services publics extraordinaires au démarrage et à la fermeture du projet, notamment pour la gestion de la cohésion sociale, des logements, de la main d'œuvre, etc. ?

Réponse : Le MAMH ne dispose pas d'un programme de financement spécifique pour les municipalités devant accueillir de grands projets nécessitant de déployer des services publics extraordinaires au démarrage et à la fermeture des projets. Les enveloppes du MAMH en matière de développement territorial sont plutôt dédiées aux MRC qui en assurent leur gestion. Ainsi, si la MRC de Matawinie souhaite appuyer ce projet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, elle pourrait utiliser des sommes provenant du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR) et ce, selon les priorités d'intervention qu'elle aura définies. La Municipalité pourrait également soumettre une demande d'aide financière au volet 1 – Soutien au rayonnement des régions (FRR), sous réserve de la disponibilité des crédits. Ce fonds est mis à la disposition des régions par le MAMH afin d'investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional. Les projets sont choisis et priorisés par un comité régional de sélection en fonction des priorités de développement propres à chaque région.

7 avril 2020